Strasbourg, 25 mai 2022 CAI-BU(2022)05_FR

COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Bureau – 1ère Réunion

Réunion en ligne

Strasbourg, 24 mai 2022

10h30-13h et 14h30-18h (CET)

RAPPORT ABRÉGÉ

1. Ouverture de la réunion

1. Le Président du CAI, M. Thomas SCHNEIDER (Suisse), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau.

2. M. Jan KLEIJSSEN, Directeur, Société de l'information - Lutte contre la Criminalité, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la première réunion du Bureau du CAI. Il a informé le Bureau des résultats de la Session Ministérielle qui s'est tenue le 20 mai 2022 à Turin, en particulier en ce qui concerne la décision du Comité des Ministres de se féliciter de la recommandation unanime du CAI selon laquelle le Conseil de l'Europe devrait introduire un instrument juridique transversal contraignant sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et de charger ses Délégués de poursuivre avec diligence l'élaboration de l'instrument approprié. Il a en outre réaffirmé que des discussions sont actuellement en cours au sein du Comité des Ministres en ce qui concerne la nature de cet instrument.

3. M. Patrick PENNINCKX, Chef de département, Société de l'information, a informé le Bureau des développement récents au sein du département et d'autres comités pertinents pour le travail du CAI, en particulier l'ouverture à la signature du Deuxième protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité. Il a en outre informé le Bureau des travaux à venir du Conseil de l'Europe sur le métavers.

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Bureau a adopté l'ordre du jour.

3. Informations fournies par le Secrétariat

5. M. Kristian BARTHOLIN, Secrétaire du CAI, a brièvement informé le Bureau des conséquences pour les travaux du CAI de la Session Ministérielle de Turin, en particulier que le projet d'instrument juridique adéquat ne pourra être envoyé aux délégations qu'à la fin du mois de juin.

6. Mme Louise RIONDEL, Co-Secrétaire du CAI, a informé le Bureau des résultats de la seconde réunion du Groupe de Coordination sur l'IA, qui s'est tenue le 17 mai 2022.

7. Le Secrétariat a informé les membres que, s'ils le souhaitent, la seconde réunion du Bureau du CAI pourrait se tenir dans le bureau du Conseil de l'Europe à Venise, en Italie, le 27 octobre 2022. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion en personne à Venise.

4. Examen du projet de Plan de communication et de sensibilisation du Président

8. Le Secrétariat a présenté le Plan de communication et de sensibilisation du Président, détaillant différents moyens pour le Comité et le Secrétariat de collaborer avec les partenaires et parties prenantes internes et externes pertinents.

9. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il avait reçu une demande de désignation d'un représentant du CAI auprès du groupe de rédaction sur l'IA dans les soins de santé émanant du Comité directeur pour les droits de l'Homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) du Conseil de l'Europe. Mme Mia SPOLANDER (Finlande) a proposé M. Joni KOMULAINEN (Finlande) pour cette tâche. Le CAI décidera de la désignation de ce représentant lors de sa prochaine réunion plénière.

10. Le Bureau a appuyé le Plan de communication et de sensibilisation et décidé de le soumettre à la plénière pour discussion. En particulier, le Bureau propose que le Comité décide, lors de sa prochaine réunion plénière, si et quand le projet d'instrument juridique adéquat devrait être rendu public.

11. Sur la base de la proposition du Président, le Bureau a décidé d'ajouter les points fixes suivants aux ordres du jour de toutes les futures réunions plénières du CAI :

- échange d'informations avec :
a) les autres comités et entités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, et
b) les organisations intergouvernementales internationales et supranationales

- information du Secrétariat concernant les activités du Groupe de coordination sur l'IA

5. Prochaines étapes dans l'élaboration de l'instrument juridique approprié

12. Le Secrétariat a présenté son document sur la Feuille de route pour les négociations de l'instrument juridique adéquat sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'IA, détaillant le plan et la méthode de travail pour les 6 réunions plénières restantes dédiées aux négociations.

13. Le Secrétariat en outre présenté son document sur les Contours de l'instrument juridique adéquat qui sera soumis comme document d'information au Comité des Ministres, détaillant l'approche générale adoptée pour l'élaboration du futur instrument, les principes fondamentaux qui y seront consacrés, la méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact qui l'accompagnera, et proposant la mise en place de mécanismes de suivi et de coopération.

14. Le Bureau a appuyé les deux documents, approuvant les méthodes de travail ainsi que la proposition de calendrier des activités contenue dans la Feuille de route pour les négociations de l'instrument juridique adéquat sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'IA.

6. Préparation de la 2ème réunion plénière du CAI (21 - 23 septembre 2022)

15. Le Secrétariat a présenté son document sur les Contours de la méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact (HUDERIA), détaillant ses travaux en cours sur la préparation de la méthodologie à inclure en annexe de l'instrument juridique adéquat. Le

document présente l'approche générale de la méthodologie, ainsi que les éléments clés susceptibles d'y être contenus.

16. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur le document et a chargé le Secrétariat de le présenter au Comité lors de la seconde réunion plénière.

17. Le Secrétariat a informé le Bureau de la réception de candidatures au statut d'observateur auprès du CAI de deux organisations, à savoir « 5Rights Foundation » et « Fair Trials ».

18. Le Bureau a pris note des candidatures et décidé de tenir une audition des représentants des deux candidats, a huis clos pour les Chefs de délégations des États membres uniquement, lors de la prochaine réunion plénière, en vue de se prononcer sur ces candidatures.

19. Le Bureau a pris note du projet d'ordre du jour et du projet d'ordre du jour annoté pour la deuxième réunion plénière du CAI du 21 au 23 septembre 2022, et les approuvés tels qu'amendés par celui-ci.

7. Questions diverses

20. Aucun point n'a été soulevé sous ce point de l'ordre du jour.